



Compte-rendu du Conseil d'administration **du lundi 5 mars 2012 au Pays Vichy-Auvergne sous la Présidence** **de Mme Nicole EYMARD dans les locaux de l'Atrium**

Etaient présents :

Mme Nicole Eymard, Présidente du Pays Vichy-Auvergne
M. Jean Claude Mairal, Président du GAL
M. Eric Sicard, Président du Conseil de Développement
M. Jean-Michel Guerre, Président de la Communauté d'Agglomération de Vichy-Val d'Allier

Communautés de communes :

M. Jean-Pierre Charnay
M. Jean-Claude Magot, CC Sioule Colette et Bouble
M. Pierre Lyan, C.C Nord Limagne
M. Bernard Ferrière, C.C Limagnes Bords d'Allier
M. Gilles Berrat, CC Le Donjon
M. Michel Saint André, CC Pays de Lapalisse
M. François Szypula, CC Montagne Bourbonnaise
M. Jacques Blettery, CC Montagne Bourbonnaise

Pays Vichy-Auvergne

M. Stéphane Zapata – Directeur du Pays Vichy-Auvergne
Mme Estèle Rival, Chargée de mission Interscot
M. Florentin Georgescu – Animation Leader
M. Jean- Denis Faure – Chargé de mission patrimoine
Mlle Christel Debout- Chargée de mission culture et communication

Absents excusés :

M. Frédéric Aguilera, Vichy
M. Georges Dajoux CC Pays de Lapalisse
M. Didier Chassain, CC Randan
Mme Marcelle Dessale, Présidente C.C Sioule Colette et Bouble
Mme Annick Chovet, CA Vichy Val d'Allier
M. Gérard Laplanche, CC Saint Pourçain
M. Pierre Houbé, CC Gannat

Madame Eymard ouvre la séance et remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence ainsi que le cabinet AID Observatoire qui a réalisé cette étude. Ce sont 18 propositions de fiches-actions qui ont été retenues. Il s'agit seulement de propositions et Mme Eymard rappelle que les débats et toutes les réactions seront utiles.

Estèle Rival rappelle que cette étude a été lancée en janvier 2010. Elle devait se terminer le 31 décembre 2011 mais a été prolongée. Le dernier comité technique a eu lieu le 12 février dernier. Il s'agit en effet d'une démarche originale et les différents stades de l'étude ont révélé une certaine complexité peut-être due au fait que certains territoires sont constitués en Scot et d'autres non.

Le Directeur précise qu'un mail a été envoyé à toutes les communautés de communes du Pays Vichy-Auvergne au sujet du deuxième avenant au contrat Auvergne. En effet, ce contrat va être prolongé jusqu'en 2014. L'orientation générale est donnée, il s'agit de finaliser les budgets dans les temps afin de ne pas avoir d'interruption entre l'avenant N°1 et l'avenant n° 2. A partir de juin/ juillet, des rendez-vous avec les territoires seront fixés afin de répondre à leurs attentes et signer ainsi l'avenant à la convention à la fin de l'année. Il y aurait une possibilité d'enveloppe complémentaire.

Présentation des fiches-action

Fiche-action 1 et 2 : « *Etude pré opérationnelle de redynamisation du commerce de l'artisanat et des services* » et « *Développer une politique d'accueil de nouveaux arrivants* » :

Mme Eymard demande à ce que soit rajouter sur la fiche action N° 1 concernant l'étude, la mention de fonds FISAC car il serait dommage de passer à côté. Bien qu'il existe encore quelques incertitudes sur le bon fonctionnement de ce programme et au vu des réflexions menées en concertation avec le Conseil général de l'Allier, il serait regrettable de ne pas poursuivre les efforts pour bénéficier de ces fonds FISAC.

La remarque suivante est faite sur la durée du recrutement du chef de projet envisagé sur l'action 1bis : habituellement, ce type de poste est ouvert pour un an : l'objectif est de pouvoir contractualiser avec l'Etat sur une période plus (3 ans) vu l'étendu du projet et son périmètre.

L'observation suivante est faite : la mention de territoires durables présentes sur toutes les fiches actions signifie t-elle qu'il n'y a pas de territoire durable. Ces fiches actions doivent s'inscrire dans le programme régional et dans ces orientations.

Fiche-action 3 : « *Mise en œuvre du schéma de développement touristique* »

Le Directeur indique que le Pays a répondu à plusieurs appels à projets « Station de pleine nature » et « Pôle nature » lancé par la DIAC. Il remercie les SMAT de la Montagne Bourbonnaise et du Bassin de Sioule pour leur réactivité. En effet la DIAC n'a fait aucune publicité pour cet appel à projet et nous avons eu cette information très tardivement. Nous vous tiendront informé des réponses de la Région et de la DIAC.

Fiche-action 4 : « *Valorisation filière équine : animation et formation* »

Le Directeur rappelle l'importance sur cette fiche du Domaine de La Cour. Les enjeux consistent à travailler avec les partenaires cités et de travailler ensemble sur cette filière équine et la promouvoir. Par exemple : mettre en place des opérations de randonnées équestres sur le territoire. Enfin le dialogue avec le Conseil Régional du Cheval est primordial dans l'élaboration des opérations et leur mise en place.

Fiche-action 5 : « *Promouvoir l'économie sociale et solidaire* »

Renvoie sur la politique d'accueil d'actifs en lien direct avec les porteurs de projet.

Il faudra travailler directement avec les entreprises du territoire et développer les outils adéquats pour les projets de petites tailles.

Sport Loisirs et Culture. Mobiliser une fédération. Travailler sur l'offre à l'échelle du Pays Vichy-Auvergne afin de générer de l'emploi et des activités. Les membres du conseil d'administration proposent d'avancer cette fiche action pour la mettre après celle de la politique d'accueil.

M. Zapata rajoute que depuis le dernier comité de programmation Leader une nouvelle mesure a été ouverte (321 : Service de base pour l'économie et la population rurale) grâce à une ventilation financière 84 000,00 € sont destinés à aider des projets d'entreprises ou d'activités en milieu rural via ce fonds européens.

Fiche-action6 : « *Conduire une réflexion avec les acteurs sur les besoins en formation et sur la mise en place des emplois* »

L'adaptation de l'offre de formation aux besoins des étudiants du territoire est une priorité. Mais c'est plus généralement les besoins en formations auprès des élus, des techniciens et des entreprises.

Fiche-action 7 : « *Mise en œuvre du schéma territorial de santé* »

Le positionnement réservé de l'ARS a ralenti quelque peu la mise en place du schéma de santé. Une convention pourrait être signée prochainement. Les actions sur la jeunesse et la gérontologie avec les professionnels de santé faciliteraient l'échange d'expériences, la mise en commun des savoirs. Il est nécessaire de développer des pôles de santé sur les territoires ruraux et d'obtenir un maillage attractif. Le territoire deviendrait également plus attractif pour celles et ceux qui souhaiteraient s'y installer. Pour l'instant le schéma reste en suspend. L'Auvergne est la seule région où l'ARS ne conventionne pas avec les Pays.

Fiche-action 8 : « *Définition et mise en œuvre d'une politique jeunesse avec les partenaires* »

Là encore le programme Leader du Pays Vichy-Auvergne, avec l'ouverture de la mesure 321, permet la réalisation de projets sur le territoire en faveur des jeunes. La Mission Locale de Vichy pourrait porter un projet en partenariat avec les Missions Locales de Riom voire de Moulins également. Vichy, Cusset et Bellerive n'étant pas éligible au programme Leader, une proratisation devra être effectuée. Cela impulserait une dynamique sur l'ensemble du territoire du Pays Vichy-Auvergne. La priorité est donnée à la mobilité et à l'hébergement des jeunes sur le territoire. Il ne s'agit pas de mener les mêmes actions que la Mission Locale mais d'apporter une complémentarité en soutenant leurs projets. Les nombreux étudiants, stagiaires et apprentis du Pays doivent pouvoir circuler et naviguer sur le territoire facilement. Il ne s'agit pas de faire une étude mais

de simplement cibler les problèmes afin de trouver les solutions avec les partenaires et toutes les structures du Pays concernées par cette politique.

M. Mairal remarque que les politiques jeunesse depuis des années ne sont pas efficaces. On ne peut faire qu'un constat d'échec compte tenu de l'argent investi et le peu de résultats obtenus. Il faut donc avancer modestement sur cette fiche mais tout en étant ambitieux.

M. Guerre s'interroge sur la plus-value à l'échelle du Pays Vichy-Auvergne de la mise en œuvre de cette politique Jeunesse et des actions à menées. L'intérêt sera de contractualiser avec la Région...

Fiche-action 9 : « Etude sur les conditions de mise en œuvre du télétravail »

M. Blettery explique que les territoires comme la Montagne Bourbonnaise, sont tributaires de l'Internet et de la qualité des débits, véritable catastrophe pour les territoires ruraux !

La qualité du réseau internet est possible mais il manque une volonté forte du territoire.

Mme Eymard remarque que le télétravail apparaît souvent comme une opportunité mais malheureusement les lignes très hauts débits ne sont pas performantes. Peut-être que cette fiche action devrait être rapprochée de celle de la politique d'accueil. Le cabinet AID explique qu'il n'est pas nécessaire d'attirer seulement des cadres supérieurs sur le territoire, les salariés aussi apportent énormément de choses sur les communes, ils scolarisent leurs enfants vont dans les commerces de proximité font marcher l'économie locale et impactent fortement le territoire.

M. Szygula ajoute qu'il faudra quand même aller au fond du problème dans cette étude car le télétravail a ses limites. Il donne l'exemple de secrétaires de direction qui, après une période de télétravail on été surchargées et débordées et ont souhaité revenir travailler au bureau.

Il faut réfléchir à la manière d'organiser le télétravail et se pencher sur les législations existantes, apporter cette réponse juridique et informer clairement sur la relation employeur/employé.

Fiche-action 10 : « Un pays ouvert sur l'extérieur : Pôle d'initiative Bâti traditionnel et éco-construction »

M. Szygula souhaiterait que des vitrines, des lieux d'expositions, soient ouverts afin de découvrir les différents matériaux dans le domaine de la construction comme pour l'isolation que ce soit du chanvre de la laine de roche du papier... il existe une multitude de possibilités qu'il serait intéressant de promouvoir. Malheureusement les collectivités manquent souvent de financement pour mettre en place ce genre de vitrine. Cela mériterait d'être développé.

M. Guerre demande s'il s'agit uniquement d'une dépense de fonctionnement. M. Faure explique qu'il y a eu une erreur sur cette fiche. Il ne s'agit pas de salaires mais bien de sensibilisation au travers des actions et des échanges de savoir-faire en matière d'éco-construction par le biais de partenariats européen avec l'Italie et l'Espagne...

Fiche-action 11 : « Mise en œuvre du schéma de développement culturel »

Fiche-action 12 : « Mise en œuvre du PCET (filiale énergétique, réduction de gaz à effet de serre ...)

C'est une obligation des communautés d'agglomération d'adopter un PCET. L'intérêt est de pouvoir élargir au périmètre Pays pour mutualiser les données et rationaliser les dépenses. La démarche est règlementaire et opposable aux SCOT.

Fiche-action 13 : « Mise en place d'une politique de proximité »

Il s'agit d'appuyer et de renforcer à l'échelle du Pays l'expérience faite avec les Jardins de Cocagne ailleurs. c'est également envisager l'avenir du Lycée agricole de Lapalisse dans sa reconversion.

Fiche-action 14 : « Appui et soutien au renforcement des TIC »

Au travers des différentes études à mener dans l'avenir, c'est privilégier le renforcement des TIC. C'est également sensibiliser et aider les chefs d'entreprises à utiliser davantage les TIC pour leur promotion ou leur commercialisation.

Fiche-action 15 : « Communication, animation sur le thème de l'environnement : assises, colloques, information, mise en réseau, animation »

Ici, le rôle du Pays est d'être un lieu d'échanges, de sensibilisation de mise en réseau de bonnes pratiques en termes environnementales.

Fiche-action 16 : « Anticiper l'arrivée de la LGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (LGV POCL) »

C'est une étude très importante pour le territoire qui doit être réalisée dès la validation du tracé d'ici quelques mois. L'étude socioéconomique est majeure et doit être faite avant le transport. La mobilisation du pays sur cette question est d'un enjeu fondamentale et prioritaire pour l'avenir de ce territoire.

Fiche-action 17 : « Coordination des données territoriales à l'échelle du Pays »

C'est la construction d'un outil indispensable à ce territoire : l'observatoire de données. Ici, il s'agit de rassembler les données pour les mettre à disposition des territoires. Cet outil doit être simple et facile d'utilisation. L'objectif est de conventionner avec des organismes qui ont leur propre observatoire et d'en

extraire les données qui concernent le Pays. Des thématiques pourront être travaillées ponctuellement à la demande des territoires.

Fiche-action 18 : « *Relation avec les territoires voisins* »

M. Ferrière s'étonne des actions qui ressortent de cette étude longue et coûteuse. La complexité de la démarche et le contexte national de la réforme des collectivités a eu un effet de ralentisseur quant à l'appropriation de cette étude et des enjeux qui en découlaient. Cette étude a eu le mérite de poser les questions en terme d'aménagement du territoire sur une échelle vaste, de refonder une charte et permettra de contractualiser avec les partenaires sur des objectifs partagés.

Vichy, le 6 mars 2012

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eymard', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicole Eymard